

Déclaration d'assurance indépendante au Conseil d'administration de Titan Cement International S.A.

Titan Cement International S.A. (le « Groupe TITAN ») a fait appel à ERM Certification and Verification Services Limited (« ERM CVS ») en vue d'apporter une assurance concernant les informations indiquées ci-dessous et présentées dans le Rapport Annuel Intégré 2021 de TITAN au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2021 (le « Rapport »).

Synthèse de la mission	
Portée de l'assurance	<ol style="list-style-type: none"> 1. Déterminer si les informations suivantes sont présentées fidèlement dans le Rapport, dans tous les aspects matériels et selon les critères de reporting : <ul style="list-style-type: none"> ▪ « <i>Se concentrer sur les questions matérielles</i> » à la section « <i>Comprendre TITAN</i> », pages 18 à 19. ▪ « <i>Progresser vers nos objectifs ESG</i> » à la section « <i>Comprendre TITAN</i> », pages 30 à 31 ▪ Les informations et les données de performance 2021 communiquées à la rubrique « <i>Rapport de gestion ; Vue d'ensemble de la performance ESG</i> », pages 84 à 101 ▪ Les données du Groupe pour les paramètres non financiers relatifs à la période allant du 1er janvier au 31 décembre 2021 sont indiquées dans la colonne assurance de la rubrique « <i>Rapport de gestion ; États des performances ESG</i> » dans les tableaux 2.1 à 2.4, pages 107 à 130. 2. Déterminer si les données 2021 concernées et les communications contenues dans le Rapport sont conformes aux exigences suivantes de la GCCA : <ul style="list-style-type: none"> ▪ Charte de développement durable (octobre 2019) ▪ Lignes directrices relatives au cadre de développement durable (octobre 2019) ▪ Lignes directrices en matière de développement durable pour le co-traitement des combustibles et des matières premières dans la fabrication du ciment (octobre 2019) ▪ Lignes directrices en matière de développement durable pour la réhabilitation des carrières et la gestion de la biodiversité (mai 2020) ▪ Lignes directrices en matière de développement durable pour le suivi et la déclaration des : <ul style="list-style-type: none"> - informations relatives à la sécurité dans la fabrication du ciment et du béton (février 2020), dont l'application est étendue au béton et autres activités connexes) - Émissions de CO₂ provenant de la fabrication du ciment (octobre 2019) - Émissions provenant de la fabrication du ciment (octobre 2019) - L'eau dans la fabrication du ciment (octobre 2019) 3. Déterminer si le Rapport répond aux critères du Pacte mondial des Nations unies concernant la Communication sur les progrès, niveau Avancé. <ul style="list-style-type: none"> ▪ Exigence de la GCCA pour le périmètre défini ci-dessus ; ▪ Niveau Avancé de la COP du Pacte mondial des Nations unies ; et ▪ tel que présenté dans les notes relatives aux Tableaux 2.1-2.4 tels que visés ci-dessus.
Critères de reporting	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Exigence de la GCCA pour le périmètre défini ci-dessus ; ▪ Niveau Avancé de la COP du Pacte mondial des Nations unies ; et ▪ tel que présenté dans les notes relatives aux Tableaux 2.1-2.4 tels que visés ci-dessus.
Norme d'assurance et degré d'assurance	<p>Norme internationale en matière de missions d'assurance ISAE 3000 (révisée) « Missions d'assurance autres que les audits et analyses d'informations financières historiques » (« Assurance Engagements other than Audits and Reviews of Historical Financial Information ») émise par l' International Auditing and Assurance Standards Board (IAASAB) de l'International Federation of Accountants (IFAC). Cette norme nous impose de respecter des exigences éthiques et en matière de compétence et de qualité, et de planifier et d'exécuter la mission d'engagement de manière à parvenir à un degré d'assurance raisonnable.</p>

Responsabilités respectives

Le Conseil d'administration du Groupe TITAN est chargé de préparer le Rapport et de recueillir et de présenter les communications couvertes par la portée de notre mission. Il est également responsable de la conception, de la mise en œuvre et du maintien de contrôles internes efficaces sur les informations et données.

ERM CVS a pour responsabilité d'émettre un avis, sur la base des activités d'assurance entreprises et de son jugement professionnel, sur la question de savoir si les informations relevant de la portée de notre mission ont été préparées dans le respect des critères de reporting indiqués. ERM CVS rejette toute responsabilité pour toute décision qu'une personne ou entité pourrait prendre sur la base de la présente déclaration d'assurance.

Notre avis

Nous avons vérifié une sélection d'informations contenues dans le rapport, comme indiqué sous « Portée de l'assurance » ci-dessus. Selon nous :

1. Les informations et données de performances contenues dans le Rapport, telles que décrites sous « Portée de l'assurance (1) » ci-dessus, sont présentées fidèlement, sous tous les aspects matériels, conformément aux critères de reporting.
2. Les données 2021 concernées et les communications contenues dans le Rapport sont conformes aux exigences suivantes de la GCCA :
 - Charte de développement durable (octobre 2019)
 - Lignes directrices relatives au cadre de développement durable (octobre 2019)
 - Lignes directrices en matière de développement durable pour le co-traitement des combustibles et des matières premières dans la fabrication du ciment (octobre 2019)
 - Lignes directrices en matière de développement durable pour la réhabilitation des carrières et la gestion de la biodiversité (mai 2020)
 - Lignes directrices en matière de développement durable pour le suivi et la déclaration des :
 - informations relatives à la sécurité dans la fabrication du ciment et du béton (février 2020), dont l'application est étendue au béton et autres activités connexes)
 - émissions de CO₂ provenant de la fabrication du ciment (octobre 2019)
 - émissions provenant de la fabrication du ciment (octobre 2019)
 - l'eau dans la fabrication du ciment (octobre 2019)
3. Le Rapport répond aux critères du Pacte mondial de l'ONU concernant la Communication sur les progrès, niveau Avancé.

Nos activités d'assurance raisonnable

Nous avons planifié et accompli notre travail de manière à obtenir des éléments probants suffisants et adéquats à l'appui de notre avis, et de manière à réduire les risques d'une erreur matérielle ou d'une omission dans les informations faisant l'objet de l'assurance à un niveau faible mais non nul. Nos procédures d'assurance ont compris notamment, mais sans s'y limiter, les activités suivantes :

- Un examen de rapports externes parus dans la presse afin d'identifier les questions de développement durable pertinentes pour le Groupe TITAN au cours de la période concernée par le rapport ;
- Un examen de l'adéquation des critères de reporting et des processus de reporting internes liés, y compris les facteurs de conversion, les estimations et les hypothèses utilisés ;
- Une réunion virtuelle avec le siège du Groupe TITAN à Athènes, en Grèce, afin de comprendre toute modification (prévue) de la stratégie de développement durable du Groupe TITAN, le Rapport et les systèmes et processus de reporting correspondants, les contrôles internes et les responsabilités en 2021 ;
- Des visites virtuelles dans les cimenteries du Groupe TITAN en Grèce (Patras) et en Albanie (ANTEA), et des exploitations de béton prêt à l'emploi en Grèce (Drepano) afin de vérifier les données sources servant de fondements aux données de 2021 pour les informations relevant de la portée de notre assurance et afin d'examiner la gestion environnementale et de la sécurité sur ces sites, les procédures d'achats, le respect des droits du travail et des droits de l'homme et les interactions avec les parties prenantes / les communautés locales. Le Groupe TITAN a expliqué que les deux cimenteries ont contribué à hauteur de 14,4% environ à la production de ciment du Groupe et de 15% environ des émissions nettes de CO₂ pour l'année de référence ;
- Réunion virtuelle avec les cimenteries du Groupe TITAN en Égypte (Beni Suef) pour vérifier les données sources et examiner les procédures de gestion des émissions de GES du Scope 3 ;
- Une évaluation des rapports et conclusions des organismes de vérification tiers accrédités concernant la vérification des émissions de GES Scope 1 tombant dans le champ d'application du système

communautaire d'échange de quotas d'émissions (SCEQE). Ces derniers ont permis de couvrir 22,5% supplémentaires des émissions de CO₂ nettes du Groupe TITAN (hors Patras pour éviter un double comptage, dans la mesure où il fait partie des sites visités) ;

- Un examen analytique et des tests de fond (sur base d'échantillons) des données pour 2021 soumises par tous les sites repris dans les données consolidées du groupe pour les communications sélectionnées, ainsi que le suivi et la clôture de nos demandes d'éclaircissements ;
- Des procédures de fond concernant la consolidation des données de 2021 pour les communications sélectionnées ;
- Une deuxième réunion virtuelle sur deux jours avec le siège du Groupe TITAN à Athènes, en Grèce, afin :
 - d'examiner les activités dans toute l'entreprise en 2021 en matière d'interactions avec les parties prenantes et en lien avec les questions matérielles identifiées du Groupe TITAN ;
 - de tester l'efficacité des contrôles internes du point de vue de l'exactitude et du caractère exhaustif des données consolidées de l'entreprise pour 2021 pour les indicateurs relevant de la portée de notre mission ;
 - de recueillir des éléments probants supplémentaires au travers d'une série d'entretiens avec des représentants de la direction (y compris le Responsable du développement durable, les départements ESG, Environnement, Sécurité, Ressources humains, Finance, Achat, Juridique et Audit interne), et de tester des éléments probants supplémentaires dans les systèmes de gestion et de reporting sous-jacents tels que le système « Global HR Management » et des documents, parmi lesquels les comptes-rendus des réunions des organes de gouvernance ; et
- Un examen de la présentation des informations pertinentes pour la portée de nos travaux dans le Rapport afin de garantir la cohérence avec nos conclusions.

Les limites de notre mission

Nous n'exprimons aucun avis concernant toute autre information contenue dans le Rapport ni sur le site Internet du Groupe TITAN pour la période de reporting actuelle, ni sur les valeurs de référence (*baseline*) utilisées pour présenter la performance par rapport aux objectifs. Nous n'apportons aucune assurance quant aux informations prospectives, telles que les ambitions, les projets, attentes ou le caractère réalisable des objectifs.

Pour les périodes antérieures (2016-2020), nous renvoyons le lecteur à nos Déclarations d'Assurance dans les Rapports annuels intégrés relatifs à ces années afin de comprendre la portée, les activités et les avis concernés. La fiabilité des données 2021 faisant l'objet de l'assurance est soumise à des incertitudes intrinsèques au vu des méthodes disponibles pour déterminer, calculer ou estimer les informations sous-jacentes, et il est donc important d'interpréter notre avis d'assurance dans ce contexte.

Notre déclaration d'assurance indépendante n'apporte aucune assurance quant au maintien et à l'intégrité du site Internet du Groupe TITAN, y compris les contrôles utilisés pour y parvenir ou, en particulier, quant à la question de savoir si des modifications ont éventuellement été apportées aux informations depuis leur publication initiale.

Force majeure – COVID-19

En raison des restrictions de voyage découlant de la pandémie mondiale actuelle, nous n'avons pas été en mesure de mener nos activités d'assurance de la manière initialement prévue et convenue avec le Groupe TITAN. Les visites en personne des opérations et du siège social ont été remplacées par des examens à distance par téléconférence et vidéoconférence pour la mission d'assurance de cette année. Bien que nous estimions que ces changements n'affectent pas nos opinions d'assurance raisonnable ci-dessus, nous attirons l'attention sur la possibilité que des visites en personne auraient éventuellement pu nous permettre d'identifier des erreurs et des omissions au niveau des informations garanties que l'approche alternative ne nous a pas permis d'identifier.

Éthique, indépendance, compétence et contrôle de la qualité

ERM CVS est membre du Groupe ERM, et tous ses employés sont tenus au respect du Code mondial de déontologie et de conduite des affaires d'ERM. ERM CVS est accrédité par le United Kingdom Accreditation Service (UKAS), et notre système opérationnel est conçu pour respecter la norme ISO 17021:2011.

Nous avons mis en place des politiques et procédures en matière de qualité, d'indépendance et de compétence. Conformément aux meilleures pratiques reconnues pour l'assurance non financière, cette mission a été accomplie par une équipe de professionnels spécialisés dans l'assurance, les questions d'environnement, de santé et de sécurité (EHS) et le développement durable. Le travail effectué par ERM CVS pour ses clients concerne exclusivement les activités d'assurance indépendante et la formation d'auditeurs. Nos processus de gestion en place sont conçus et mis en œuvre dans le but de faire en sorte que le travail que nous entreprenons avec nos clients soit exempt de partis-pris ou de conflits d'intérêts organisationnels et personnels.

ERM CVS et les membres de son personnel ayant accompli cette mission d'assurance ne fournissent aucun service de conseil en la matière à Titan Cement International S.A.



Gareth Manning
Partner, Corporate Assurance
1 avril 2022



ERM Certification and Verification Services Limited, Londres
www.ermcvs.com | E-mail : post@ermcvs.com